

SYNTHESE RELATIVE AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020

Après une montée en puissance liée à la mise en œuvre de l'harmonisation des compétences et au transfert d'équipements, le projet de budget primitif 2020 se traduit par une stabilisation des dépenses prévisionnelles. Le contexte d'une profonde réforme fiscale incite également à une grande prudence quant à l'évolution des recettes.

Le budget s'inscrit également dans le respect de l'objectif du contrat avec l'Etat portant sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Il est équilibré, sans variation des taux d'imposition, grâce à une optimisation des prévisions de dépenses. L'effort d'investissement demeure à un niveau important et sera en grande partie autofinancé.

A noter que la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Cité des Electriciens au 1^{er} janvier 2020, entraîne la mise en place d'un budget autonome, reprenant les prévisions de dépenses et de recettes relatives à cet équipement.

Enfin, le transfert obligatoire de la compétence Eau Potable au 1^{er} janvier 2020 implique la création d'un budget annexe spécifique.

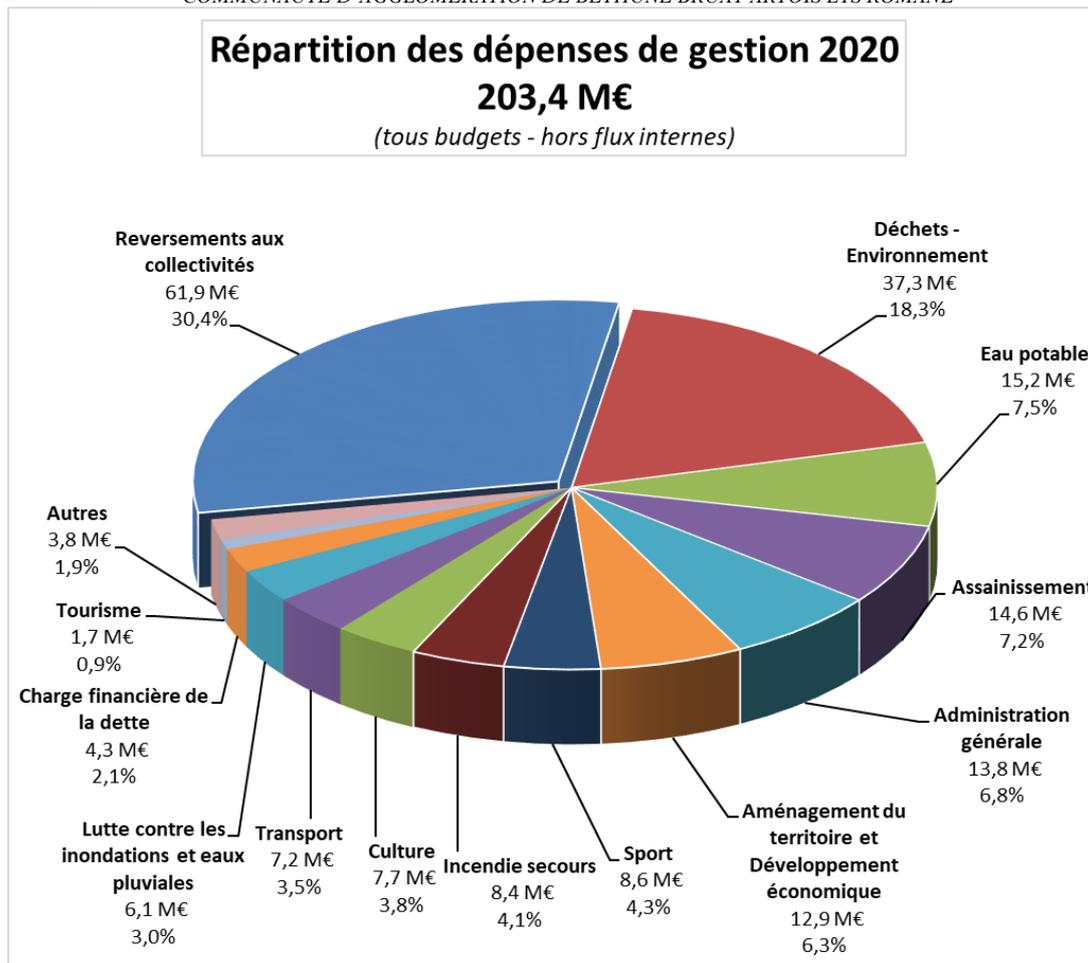
I) Le projet de budget primitif 2020

Le budget de la communauté se décompose en :

- ✓ 1 Budget principal M14,
- ✓ 8 Budgets annexes M14 d'aménagement ou de services (dont l'équilibre peut être assuré par le budget principal),
- ✓ 1 budget annexe M49 assainissement collectif,
- ✓ 1 budget annexe M49 assainissement non collectif,
- ✓ 1 budget annexe M49 eau potable,
- ✓ 1 budget annexe M4 archéologie fouilles,
- ✓ 1 budget annexe M4 énergie photovoltaïque,
- ✓ 1 budget annexe M4 exploitation du quai de Guarbecque.

La répartition des dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, est la suivante :

Elles passent de **182,7 M€** à **203,4 M€** principalement du fait de l'intégration de la compétence Eau potable qui représente désormais le 3^{ème} poste de dépenses communautaire.



A) Les principales ressources du budget principal :

L'ensemble des chiffres repris ci-dessous s'entendent à taux de fiscalité constants. Il n'y a pas d'évolution par rapport aux prévisions présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Les bases fiscales seront notifiées courant mars 2020. Les produits fiscaux sont donc estimés en fonction de l'évolution historique des bases. Les dotations sont estimées en collaboration avec le cabinet Klopfer.

1) **Fiscalité ménages :**

Les Taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti :

Pour l'année 2020, il est proposé de reconduire les taux 2019 à savoir :

Taxe d'habitation (TH) = **16,97 %**

Taxe Foncier Bâti (TFB) = **4,55 %**

Foncier Non Bâti (TFNB) = **19,12 %**

Après une suppression totale dans le projet initial, la discussion parlementaire relative à loi de Finances devrait confirmer une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour la taxe d'habitation de **+0,90 %** déconnecté désormais de l'inflation réelle constatée en N-1 (**+1,20 %** attendu contre **+ 2,20 %** constaté en 2019). Une augmentation des bases physiques de **+ 1 %** est par ailleurs escomptée.

L'évolution des bases de foncier bâti est évaluée à **+1,20 %** intégrant à la fois les locaux d'habitation (**+1,20 %**), la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et une légère augmentation des bases des autres locaux industriels.

Taxe d'habitation (TH) = **44,072 M€ (+0,812 M€)**

Taxe Foncier Bâti (TFB) = **10,525 M€ (+0,125 M€)**

Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) = **0,844 M€ (+0,005 M€)**

La collectivité percevra en outre la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TaFNB) pour un montant

estimé à **0,318 M€**.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

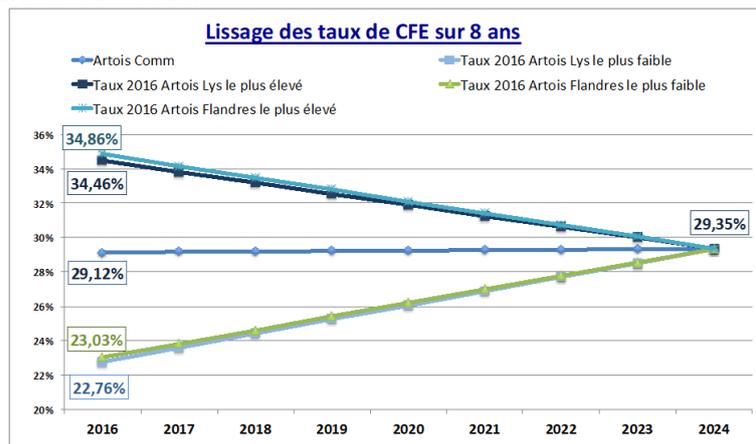
Le taux de Teom est à 0 %. Aucun produit n'est prévu.

2) Fiscalité professionnelle :

La communauté perçoit l'intégralité de la fiscalité économique depuis le 1er janvier 2017.

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Le taux moyen pondéré est de **29,35 %**. Compte tenu de la période de lissage de **8 ans**, le **taux prévisionnel évoluera selon la tendance ci-dessous :**



Le montant global de CFE attendu est estimé à **25,482 M€**, en hausse de **+0,9 M€** essentiellement par rapport à l'évolution estimée des bases des établissements dominants qui représentent 80 % du produit fiscal.

Pour rappel, La Communauté dispose d'une réserve de taux capitalisée à hauteur de **2,38 %** issue de l'absence d'augmentation du taux en 2018 et 2019. Une capacité supplémentaire basée sur l'évolution des taux communaux de TF pourrait être disponible pour l'année 2020.

Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :

Cet impôt, dont le taux est national, est réparti entre les régions, les départements et les communes et intercommunalités. Il concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €.

Le montant attendu de CVAE est **estimé à 10,660 M€** (source ddfip) en très légère baisse de **-0,033 M€**.

Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) :

Les IFER connaissent une progression régulière en fonction de l'inflation et du développement des réseaux. Ils concernent essentiellement les entreprises gestionnaires de réseaux de gaz, d'électricité, de téléphonie et d'éoliennes terrestres.

Le montant attendu d'IFER est **estimé à 1,216 M€** (1,210 M€ en 2019).

Taxe sur les Surfaces Commerciales :

Sont soumises à cette taxe, les entreprises ayant une surface commerciale supérieure à 400 m² et un chiffre d'affaires supérieur à 460 000 €.

Le coefficient de TASCOM passe de 1,20 à 1,25 à compter de 2020.

Le produit attendu est estimé à **4 M€** (idem 2019).

Taxe sur les Friches Commerciales :

Instaurée à compter de 2019, le produit attendu pour 2020 serait de **0,190 M€**.

3) Les dotations et allocations compensatrices de fiscalité :

Dotation d'intercommunalité :

Depuis 2018, la dotation d'intercommunalité est désormais calculée **après déduction** de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CDRP) de **7,682 M€**. En 2018, la communauté a perçu **26,1 € par habitant** (nette de CDRP). Après réforme du calcul en 2019, la dotation calculée était de **21,4 €/hab.** Néanmoins compte tenu de la création d'une garantie liée au niveau du coefficient d'intégration fiscale (CIF) **supérieur à 35 % et d'un CIF attendu à 40,8 % (contre 41,09 %)**, la **dotations a été maintenue à 26,1 €/hab.** Tant que le CIF est supérieur à 35 %, la garantie à 100 % s'applique. S'il est inférieur à 35 %, la garantie à 95 % (qui existait déjà) s'appliquerait chaque année.

La dotation 2020 est donc estimée stable à **7,370 M€**. Ce montant reste lié à l'évolution de la population communautaire à priori stable.

Dotation de compensation :

Cette dotation dont le montant baisse chaque année sert de variable d'ajustement de l'enveloppe normée et contribue essentiellement au financement de la hausse des dotations de péréquation communale au sein de la DGF.

La dotation est estimée à **13,693 M€ en baisse de -2,3 %, soit - 0,322 M€** (après des baisses successives de -2,30 % en 2019, -2,10 % en 2018, -2,73 % en 2017, -1,94 % en 2016, -2,18 % en 2015, -1,08 % en 2014, -1,83 % en 2013, -1,45 % en 2012).

Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et Dotations de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle (DCRTP)

Le FNGIR est figé à hauteur de **26,944 M€**. La DCRTP (**14,127 M€**) subit une nouvelle ponction de **-0,034 M€ du fait de son intégration en 2019 dans les variables d'ajustement de la DGF**.

Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

L'enveloppe nationale du FPIC est figée à 1 Md€.

Le territoire bénéficierait en **2020** d'un reversement estimé à **8,200 M€**. Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) étant estimé à 40,8 % contre 41,09 % en 2019, la **communauté** percevrait **3,345 M€** et les **communes 4,855 M€**.

Allocations compensatrice de fiscalité :

Le montant des allocations compensatrices devrait être stable pour le foncier (0,050 M€) et la CET (0,300 M€) et une légère progression pour la taxe d'habitation au titre de l'exonération des personnes de condition modeste (2,600 M€).

4) Autres principales recettes :

Redevance spéciale :

Ce dispositif consiste à facturer la collecte et le traitement des déchets non ménagers aux professionnels et aux administrations qui ont contractualisé avec la communauté.

Un produit global de **1,600 M€** est reconduit dans l'attente de l'harmonisation du dispositif sur l'ensemble du territoire.

Produits des services :

Le montant des recettes attendues est de **5,452 M€** (dont 3,9 M€ issus des activités de la valorisation des déchets) en hausse, du fait des remboursements de frais de structure des budgets annexes Eau Potable et Archéologie.

Subventions et participations :

Un certain nombre de programmes sont subventionnés à hauteur d'environ **1,834 M€ (Europe, Etat, Région, Département, CAF, Agence de l'Eau...)**

De plus, les soutiens au tri des déchets apportés par les éco-organismes sont par ailleurs estimés à **3,850 M€**.

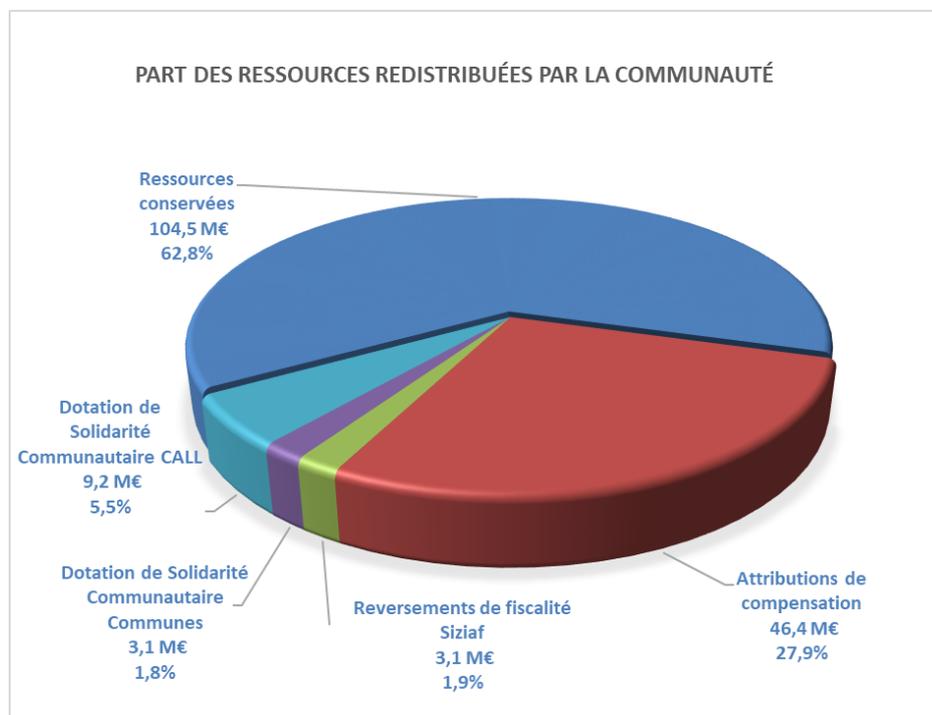
B) Synthèse des recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

	Budget total 2019	pré-CA 2019	Recettes attendues en 2020		
			recette estimée	évolution brute/ Budget total 2019	évolution en %/ Budget total 2019
Total recettes réelles de fonctionnement	180,02	179,57	181,33	1,31	0,73%
Chapitre 73 - Fiscalité	126,65	127,00	128,46	1,81	1,43%
Chapitre 74 - Dotations	45,24	44,00	44,08	-1,16	-2,57%
Chapitre 70 - Produits services	6,37	6,37	7,05	0,68	10,70%
Chapitre 75 - Produits courants	0,43	0,43	0,41	-0,02	-5,45%
Chapitre 76 - Produits financiers	0,03	0,03	0,03	-0,00	-6,25%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,20	0,17	0,01	-0,19	-94,94%
Chapitre O13 - Remboursement de charges	1,10	1,58	1,29	0,19	17,09%

Pour 2019, les produits exceptionnels ont été retraités

La progression attendue est de **+1,31 M€** soit **+0,73 %**.

Il est par ailleurs important de préciser que **sur 100 €** de fiscalité et de dotations perçus (hors subventions et recettes affectées), la communauté n'en conserve que **62,8 € (62,5 € en 2019)**. En effet, elle reverse **27,9 €** au titre des attributions de compensation mais également **5,5 €** à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, **1,9 €** au Siziaf et **1,9 €** au titre de la dotation de solidarité des 100 communes.



La Dotation de Solidarité des Communes intègre la part relative à l'éolien.

La Dotation de Solidarité CALL correspond aux accords de partage de fiscalité existants antérieurement à la création de la communauté.

Le reversement de fiscalité au Siziaf, conformément à ses statuts, permet de le doter d'un budget de fonctionnement.

Par ailleurs, sur la part des ressources qu'elle conserve, la communauté finance des aides à l'investissement à hauteur de **34 €/hab en 2020** (30,4 €/hab en 2019) pour :

- Les fonds de concours aux communes : **16,1 €/hab,**
- L'amélioration de l'habitat : **11,6 €/hab** (hors délégation anah),
- Les développement économique : **4,3 €/hab,**
- La transition écologique : **1,4 €/hab,**
- Le déploiement de la fibre optique : **0,6 €/hab.**

C) Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

1) La structure des dépenses :

La structure des dépenses évolue légèrement en 2020 du fait de l'externalisation des prévisions relatives à la Cité des Electriciens.

Type de dépenses	Année			
	2017	2018	2019	2020
Reversements de fiscalité	39,6%	37,5%	36,4%	36,3%
Charges de personnel	22,1%	24,1%	24,6%	24,2%
Charges à caractère général	22,1%	21,8%	22,3%	22,7%
Autres charges de gestion courante	15,4%	15,6%	15,7%	16,1%
Charges financières	0,5%	0,9%	0,9%	0,6%
Charges exceptionnelles	0,4%	0,1%	0,1%	0,1%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

2) L'évolution des dépenses :

L'évolution globale des dépenses prévisionnelles est en hausse de **+0,85 M€** soit **+0,50 %** par rapport au budget total 2019.

Chapitre	Budget total 2019	Pré-CA 2019 Rar inclus	2020		
			Prévision	Evolution brute/ Budget total 2019	en %
Total dépenses de fonctionnement réelles	170,47	168,55	171,32	0,85	0,50%
Chapitre 011 -charges à caractère général	38,08	37,71	38,61	0,52	1,37%
Chapitre 012 - charges de personnel	41,89	40,70	41,39	- 0,50	-1,20%
Chapitre 656 - groupes élus	0,17	0,14	0,17	-	0,00%
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	26,59	26,50	27,92	1,34	5,03%
Chapitre 014 - reversement de fiscalité	62,06	62,00	62,06	-	0,00%
Chapitre 66 - charges financières	1,46	1,40	1,00	- 0,46	-31,39%
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	0,23	0,10	0,18	- 0,05	-20,83%
<i>Pour 2019, les charges exceptionnelles ont été retraitées.</i>					

Les principales évolutions sont les suivantes :

- le chapitre des charges à caractère général est en progression d'environ **+0,520 M€** (+1,37 %) liée à l'inflation et à l'accroissement du patrimoine communautaire (voiries, réseaux, bâtiments...).
- Par rapport au pré-compte administratif 2019, les charges de personnel prévisionnelles augmente d'environ **+0,690 M€**. Cette évolution intègre l'effet en année pleine des recrutements 2019 (0,434 M€), la

prévision de recrutements 2020 (0,294 M€), la mise en œuvre du plan déchets (0,245 M€), l'intégration de 5 agents transférés au titre de la compétence Eau Potable au sein des services supports (0,200 M€) et l'effet du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) et du Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR) (+0,695 M€), Par ailleurs, la prévision relative à l'assurance du personnel (-0,100 M€) baisse du fait de la réduction des garanties souscrites et l'externalisation des prévisions relatives de la Cité des Electriciens induit une baisse de -0,500 M€. Enfin, une optimisation du recours aux heures supplémentaires et aux contractuels générerait une économie de -0,500 M€,

- le chapitre des autres charges de gestion courante augmenterait d'environ **+1,34 M€** essentiellement du fait de la participation à l'EPCC Cité des Electriciens (0,980 M€ compensé par une baisse aux chapitres 011 et 012) et de la couverture de la provision liée à une créance à risques (Tolartois) du budget annexe bâtiment. L'enveloppe des subventions versées aux associations est en baisse de **-0,257 M€** (subvention exceptionnelle des 10 ans d'Euralens et régularisation de subventions sport et environnement sur exercices antérieurs) pour un montant total de **4,683 M€**.

- le chapitre des reversements de fiscalité aux communes est stable sous réserve de la validation de nouveaux transferts de charges.

- la charge financière est en baisse du fait de la régularisation en 2019 de remboursement de dette liée aux équipements transférés (piscine de Béthune, aire d'accueil des gens du voyage de Lillers, plu Sivom Bruaysis et réseau eaux pluviales Bajus).

- la charge exceptionnelle est stable.

3) L'épargne brute :

L'épargne brute, différence entre les recettes et les dépenses réelles, permet à la fois de rembourser la dette et d'autofinancer les investissements.

Pour l'année 2020, elle est de **10 M€**, en baisse (12,2 M€ en 2019) du fait d'une augmentation plus rapide des dépenses par rapport aux recettes.

Cette épargne brute couvre la dotation aux amortissements nette de **7,361 M€** (dépenses 042-recettes 042) et permet de dégager une prévision de virement à la section d'investissement de **2,65 M€**.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) constaté est de **5,52 %** et de **7,42 %** en neutralisant les attributions de compensation. Il baisse du fait de l'érosion de l'épargne brute.

Le remboursement de la dette en capital, d'environ **5,4 M€** en 2020, est intégralement couvert par des ressources propres.

4) Les budgets annexes dont l'équilibre peut être assuré par le budget principal :

Tous les budgets sont équilibrés afin d'assurer la couverture du remboursement de la dette en capital par des ressources propres.

1) Budget annexe Zones à vocation économique :

Ce budget d'aménagement comprend l'aménagement de zones à vocation économique sur l'ensemble du territoire (acquisition foncière, études, fouilles, travaux d'aménagement).

Les aménagements initialement imputés au chapitre 011 ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous car transférées en section d'investissement chaque année par opération d'ordre budgétaire (comptabilité de stocks). Seule la prévision des cessions affectée à leur financement est reprise. De moindres recettes sont attendues mais couvrent le remboursement en capital de la dette.
 Aucune subvention du budget principal n'est prévue.

Budget annexe Zones à vocation économique			
Résultat prévisionnel			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
70 produits services, ventes	2 716 500	1 611 500	-41%
75 autres produits de gest. courante	0	9 500	100%
Produits de gestion	2 716 500	1 621 000	-40%
Charges de gestion	0	0	0%
Excédent Brut de Fonctionnement	2 716 500	1 621 000	-40%
66 charges financières	459 100	445 000	-3%
Résultat financier	-459 100	-445 000	-3%
Résultat exceptionnel	0	0	0%
Résultat de fonctionnement	2 257 400	1 176 000	-48%

2) Budget annexe Bâtiments à vocation économique :

Ce budget comprend tous les bâtiments à vocation économique (centres de recherche, bâtiments relais, pôles artisanaux, pépinières...) loués directement à des tiers ou gérés par un délégataire de service public pour les pépinières de l'ex-Artois Comm.

Les dépenses et recettes progressent du fait notamment de l'intégration du Pôle de Coopération Economique de Bruay dans ce budget et de la mise en service du Département Electrique du Crittm2.
 Le résultat prévisionnel de **+0,240 M€** et la dotation nette aux amortissements couvrent le remboursement de la dette.

La subvention d'équilibre du budget principal est prévue à hauteur de **1,519 M€** (1,352 M€ en 2019).

Budget annexe Bâtiments à vocation économique			
Résultat prévisionnel			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
75 autres produits de gest. courante	3 352 300	3 646 750	9%
Produits de gestion	3 352 300	3 646 750	9%
011 charges à caractère général	999 500	1 227 750	23%
65 autres charg. gestion courante	20 000	25 000	25%
Charges de gestion	1 019 500	1 252 750	23%
Excédent Brut de Fonctionnement	2 332 800	2 394 000	3%
66 charges financières	371 700	347 000	-7%
Résultat financier	-371 700	-347 000	-7%
67 charges exceptionnelles	20 000	20 000	0%
Résultat exceptionnel	-20 000	-20 000	0%
68 dotations aux amortissements et prov.	-2 301 100	-2 312 000	0%
042 transferts de charges	600 000	720 000	20%
Résultat de fonctionnement	240 000	435 000	

3) Budget annexe Ecoquartier des Alouettes Bruay :

Ce budget d'aménagement est stable par rapport à 2019 et la subvention d'équilibre est inscrite à hauteur de **0,469 M€** (0,389 M€ en 2019). Des écritures de régularisations comptables sont par ailleurs inscrites et l'actif et le passif de ce budget seront prochainement réaffectés pour partie au budget principal (espaces publics) et pour partie au budget bâtiments (Pôle de Coopération Economique).

Budget annexe Aménagement secteur gare Bruay- Ecoquartier des Alouettes Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
70 produits services, ventes	400 000	188 700	-53%
75 autres produits de gest. courante	388 900	469 300	21%
Produits de gestion	788 900	658 000	-17%
011 charges à caractère général	121 400	0	-100%
Charges de gestion	121 400	0	-100%
Excédent Brut de Fonctionnement	667 500	658 000	-1%
66 charges financières	144 500	126 000	-13%
Résultat financier	-144 500	-126 000	-13%
67 charges exceptionnelles	1 000	0	-100%
Résultat exceptionnel	-1 000	0	-100%
Résultat de fonctionnement	522 000	532 000	2%

4) Budget annexe Loisinord :

Ce budget comprend la gestion des équipements de Loisinord : stade de glisse et stade nautique à Noeux-les-Mines.

Les dépenses de gestion liées à l'activité du site et à son entretien sont en hausse. La subvention d'équilibre est inscrite donc transitoirement en hausse à **1,650 M€** (contre 1,746 M€ en 2019).

Budget annexe Loisinord Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
70 produits services, ventes	327 000	337 000	3%
75 autres produits de gest. courante	1 751 270	1 655 700	-5%
013 atténuation de charges	38 000	43 000	13%
Produits de gestion	2 116 270	2 035 700	-4%
011 charges à caractère général	457 000	564 100	23%
012 charges de personnel	1 140 000	1 201 900	5%
65 autres charg. gestion courante	4 000	4 200	5%
Charges de gestion	1 601 000	1 770 200	11%
Excédent Brut de Fonctionnement	515 270	265 500	-48%
66 charges financières	170 270	20 000	-88%
Résultat financier	-170 270	-20 000	-88%
67 charges exceptionnelles	6 000	6 000	0%
Résultat exceptionnel	-6 000	-6 000	0%
68 dotations aux amortissements et prov.	-306 000	-306 500	0%
042 transferts de charges	67 000	67 000	0%
Résultat de fonctionnement	100 000	0	

5) Budget annexe Parc d'activités du Fauquethun :

Ce budget comprend l'aménagement de la zone du Fauquethun à St Venant. Le montant prévisionnel des cessions des terrains aménagés équilibre la couverture du remboursement de la dette. Il sera ajusté en cours d'année le cas échéant.

Aucune subvention du budget principal n'est prévue.

Budget annexe Fauquethun			
Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
70 produits services, ventes	109 500	106 200	-3%
75 autres produits de gest. courante		2 300	100%
Produits de gestion	109 500	108 500	-1%
011 charges à caractère général	5 000	5 000	0%
Charges de gestion	5 000	5 000	0%
Excédent Brut de Fonctionnement	104 500	103 500	-1%
66 charges financières	1 000	1 000	0%
Résultat financier	-1 000	-1 000	0%
Résultat exceptionnel	0	0	0%
Résultat de fonctionnement	103 500	102 500	-1%

6) Budget annexe Bâtiment commercial Amettes :

Ce bâtiment à vocation commerciale situé à Amettes est libre d'occupant actuellement. La prévision de loyers permet d'assurer le remboursement en capital des emprunts.

Budget annexe Bâtiment commercial Amettes			
Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
75 autres produits de gest. courante	25 260	26 000	3%
Produits de gestion	25 260	26 000	3%
011 charges à caractère général	5 000	5 740	15%
Charges de gestion	5 000	5 740	15%
Excédent Brut de Fonctionnement	20 260	20 260	0%
66 charges financières	6 800	6 160	-9%
Résultat financier	-6 800	-6 160	-9%
Résultat exceptionnel	0	0	0%
Résultat de fonctionnement	13 460	14 100	5%

7) Budget annexe Zone du Plantin Lillers :

Ce budget concerne exclusivement l'aménagement de la zone du Plantin à Lillers (comptabilité de stocks). Aucune prévision n'est inscrite en dehors de la constatation du stock de terrains aménagés.

8) Budget annexe Zone de La Haye Lillers :

Ce budget concerne exclusivement l'aménagement de la zone de La Haye à Lillers (comptabilité de stocks). Il comprend le remboursement de 3 emprunts et une prévision de cession de terrains aménagés.

Budget annexe zone La Haye Lillers			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
70 produits services, ventes	124 330	122 715	-1%
Produits de gestion	124 330	122 715	-1%
Excédent Brut de Fonctionnement	124 330	122 715	-1%
66 charges financières	16 530	12 215	-26%
Résultat financier	-16 530	-12 215	-26%
Résultat exceptionnel			
Résultat de fonctionnement	107 800	110 500	3%

5) Les budgets annexes autonomes :

1) Budget annexe Assainissement collectif :

L'harmonisation tarifaire arrivera à son terme en 2020 et devrait se traduire par les nouveaux tarifs suivants :

Part fixe = 35 €

Part variable = 1,90 € par mètre cube

Le désengagement progressif attendu de l'Agence de l'Eau sur le versement des primes d'épuration (-20% en 2020) induit une baisse des recettes tandis que les charges progressent d'environ 2%. Les charges d'amortissement progressent également. La couverture du remboursement en capital des emprunts par des ressources propres est assurée.

Budget annexe Assainissement collectif			
Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
70 produits services, ventes	18 615 000	18 615 000	0%
74 dotations et participations	1 260 000	1 054 000	-16%
75 autres produits de gest. courante	300 000	250 000	-17%
013 atténuation de charges	50 000	65 000	30%
Produits de gestion	20 225 000	19 984 000	-1%
011 charges à caractère général	11 418 700	11 624 750	2%
012 charges de personnel	1 690 000	1 726 480	2%
65 autres charg. gestion courante	390 000	380 000	-3%
014 atténuation de produits	10 000	10 000	0%
Charges de gestion	13 508 700	13 741 230	2%
Excédent Brut de Fonctionnement	6 716 300	6 242 770	-7%
66 charges financières	1 407 000	1 350 000	-4%
Résultat financier	-1 407 000	-1 350 000	-4%
77 produits exceptionnels	5 000	2 000	-60%
67 charges exceptionnelles	387 000	356 000	-8%
Résultat exceptionnel	-382 000	-354 000	-7%
68 dotations aux amortissements et prov.	-4 443 000	-4 985 200	12%
042 transferts de charges	800 000	1 134 000	42%
Résultat de fonctionnement	1 284 300	687 570	

pour 2019, le chapitre 011 intègre la prévision du BS 2019

2) Budget annexe Assainissement non collectif :

Les tarifs de contrôle ont été harmonisés en 2018. Le niveau de recettes encaissé en 2018 et celui attendu en 2019, est insuffisant et engendre un déficit structurel. Des mesures devraient être prises rapidement.

Budget annexe Assainissement non collectif Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
70 produits services, ventes	526 000	556 400	6%
75 autres produits de gest. courante	200 000	0	-100%
013 atténuation de charges	12 000	9 400	-22%
Produits de gestion	738 000	565 800	-23%
011 charges à caractère général	82 800	96 600	17%
012 charges de personnel	442 300	450 600	2%
65 autres charg. gestion courante	201 000	1 000	-100%
Charges de gestion	726 100	548 200	-25%
Excédent Brut de Fonctionnement	11 900	17 600	48%
Résultat financier	0	0	0%
67 charges exceptionnelles	4 600	4 600	0%
Résultat exceptionnel	-4 600	-4 600	0%
68 dotations aux amortissements et prov.	-7 300	-13 000	78%
Résultat de fonctionnement	0	0	

La principale évolution porte sur la fin de la délégation des aides de l'Agence de l'Eau tant en dépenses qu'en recettes (-0,200 M€).

Par ailleurs, ce budget appelle à la vigilance compte tenu du niveau des recettes encaissées en 2018. Il apparait structurellement déficitaire.

Le résultat prévisionnel est nul. Un léger suréquilibre existe en investissement du fait de la dotation aux amortissements qui permettra de renouveler les équipements.

3) Budget annexe Fouilles archéologiques :

Le budget fouilles est activé pour l'année 2020 afin de permettre au service d'archéologie de proposer ses compétences aux aménageurs privés du territoire dans le cadre d'une réponse à une mise en concurrence. Les charges induites leur seront refacturées et le budget sera donc équilibré.

Budget annexe Archéologie Résultat prévisionnel de l'exercice		
Chapitre	BP 2019	BP 2020
70 produits services, ventes	0	405 500
Produits de gestion	0	405 500
011 charges à caractère général	0	405 500
Charges de gestion	0	405 500
Excédent Brut de Fonctionnement	0	0
Résultat financier	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat de fonctionnement	0	0

4) Budget annexe Energie photovoltaïque :

Le budget est reconduit à l'identique.

Budget annexe Energie photovoltaïque			
Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
70 produits services, ventes	20 000	20 000	0%
Produits de gestion	20 000	20 000	0%
011 charges à caractère général	10 000	10 000	0%
Charges de gestion	10 000	10 000	0%
Excédent Brut de Fonctionnement	10 000	10 000	0%
Résultat financier	0	0	0%
67 charges exceptionnelles	10 000	10 000	0%
Résultat exceptionnel	-10 000	-10 000	0%
Résultat de fonctionnement	0	0	0%

5) Budget annexe Quai de Guarbecque :

Ce budget concerne l'exploitation commerciale du Quai de Guarbecque utilisé par des chargements/déchargements de péniches.

Les prévisions sont stables.

Budget annexe Quai Guarbecque			
Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
70 produits services, ventes	68 000	68 000	0%
Produits de gestion	68 000	68 000	0%
011 charges à caractère général	23 600	22 600	-4%
012 charges de personnel	35 000	36 000	3%
Charges de gestion	58 600	58 600	0%
Excédent Brut de Fonctionnement	9 400	9 400	0%
Résultat financier	0	0	0%
67 charges exceptionnelles	3 000	3 000	0%
Résultat exceptionnel	-3 000	-3 000	0%
68 dotations aux amortissements et prov.	-6 400	-6 400	0%
Résultat de fonctionnement	0	0	0%

6) Budget annexe Eau potable :

Le premier budget communautaire est réalisé à partir des prévisions 2019 et des réalisations des exercices antérieurs. Il ne reprend pas les résultats antérieurs contrairement à ce qui était fait en 2019 par les anciennes structures (hors Sivom).

Pour rappel, il consolide l'ensemble des crédits budgétaires des structures suivantes :

	Structure compétente	Mode exploitation	Exploitant
	Sivom de la Communauté du Béthunois	Régie	Régie
	Siadebp	Régie	Régie
	Syndicat des eaux de Gonnehem	Régie	Régie
	Syndicat des eaux de Saint Hilaire-Cottes	Régie	Régie
	Syndicat intercommunal de Rebreuve Ranchicourt	Régie	Régie
	Diéval	Régie	Régie
	Sabalfa	Dsp	Véolia
	Sacra	Dsp	Véolia
	Syndicat intercommunal de Douvrin Billy-Berclau	Dsp	Véolia
	Syndicat intercommunal d'Isbergues, Guarbecque, Ham en Artois, Lambres lez aire	Dsp	Saur
	Syndicat intercommunal de la Région de Norrent Fontes	Dsp	Suez
	Noyelles les Vermelles	Dsp	Véolia
	Vermelles	Dsp	Véolia
	Noeux les Mines	Dsp	Saur
	Hersin Coupigny	Dsp	Véolia
	Fresnicourt le Dolmen	Dsp	Véolia
	Lillers	Dsp	Véolia
	Saint Venant	Dsp	Véolia

Le budget de fonctionnement est de **13,9 M€** pour la partie exploitée en régie et **2,3 M€** pour la partie exploitée en DSP. Il sera ajusté le cas échéant courant 2020. Il est équilibré sur la base des tarifs votés à ce jour. Il dégage un autofinancement de 3,2 M€ lié exclusivement à la dotation aux amortissements. Le remboursement en capital de la dette (1,830 M€) est entièrement couvert pas des ressources propres.

Budget annexe Eau potable			
Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2019 (hors résultats antérieurs)	BP 2020	Evolution 2020/2019
70 produits services, ventes	14 418 806	14 478 780	0%
74 dotations et participations	160 512	10 000	-94%
75 autres produits de gest. courante	661 852	655 200	-1%
013 atténuation de charges	30 300	125 000	313%
Produits de gestion	15 271 470	15 268 980	0%
011 charges à caractère général	5 373 765	4 304 090	-20%
012 charges de personnel	3 788 430	3 741 440	-1%
65 autres charg. gestion courante	478 903	336 700	-30%
014 atténuation de produits	2 273 842	2 643 500	16%
Charges de gestion	11 914 940	11 025 730	-7%
Excédent Brut de Fonctionnement	3 356 530	4 243 250	26%
76 produits financiers	36 500	34 500	-5%
66 charges financières	1 150 235	1 009 740	-12%
Résultat financier	-1 113 735	-975 240	-12%
77 produits exceptionnels	341 000	210 000	-38%
67 charges exceptionnelles	399 683	258 700	-35%
Résultat exceptionnel	-58 683	-48 700	-17%
68 dotations aux amortissements et prov.	-3 734 004	-3 880 680	4%
042 transferts de charges	490 725	661 370	35%
Résultat de fonctionnement	-1 059 167	0	

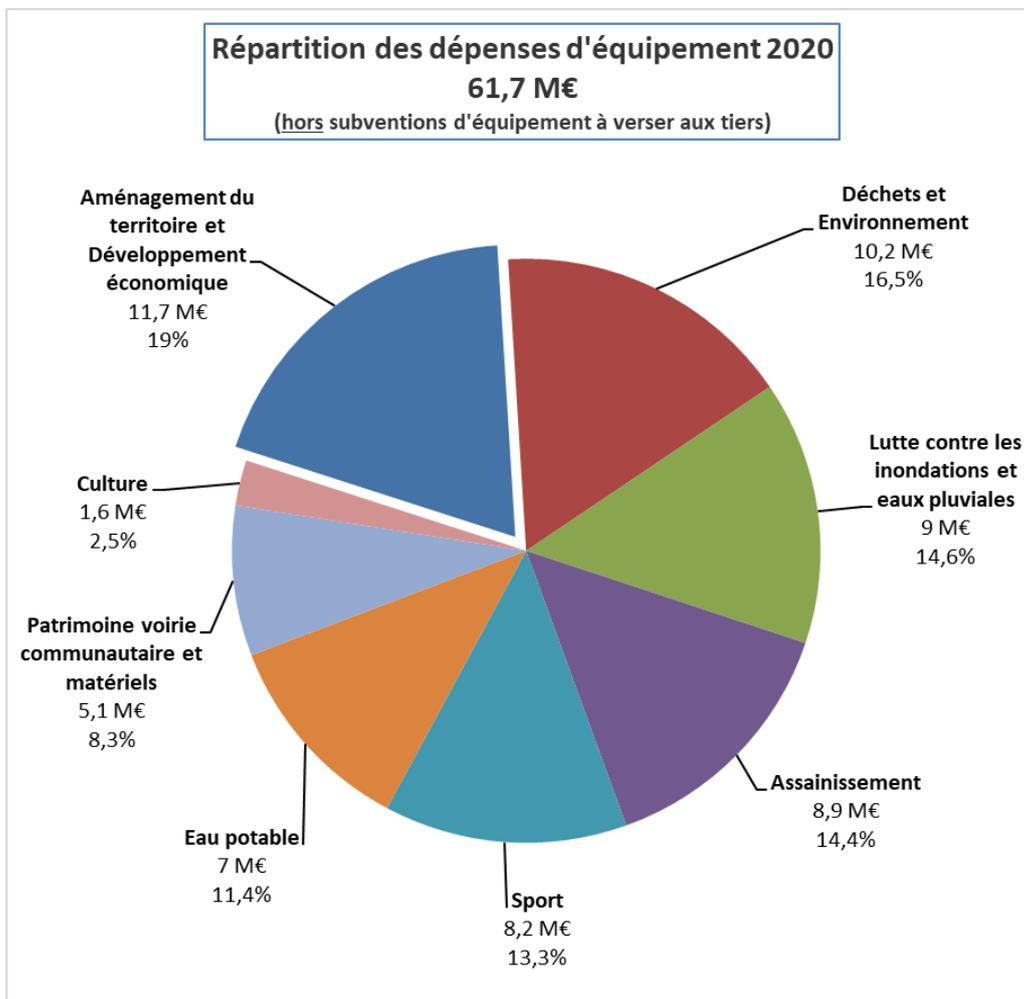
Pour 2019, l'équilibre global était assuré par la reprise des résultats antérieurs

6) Les principaux investissements 2020 :

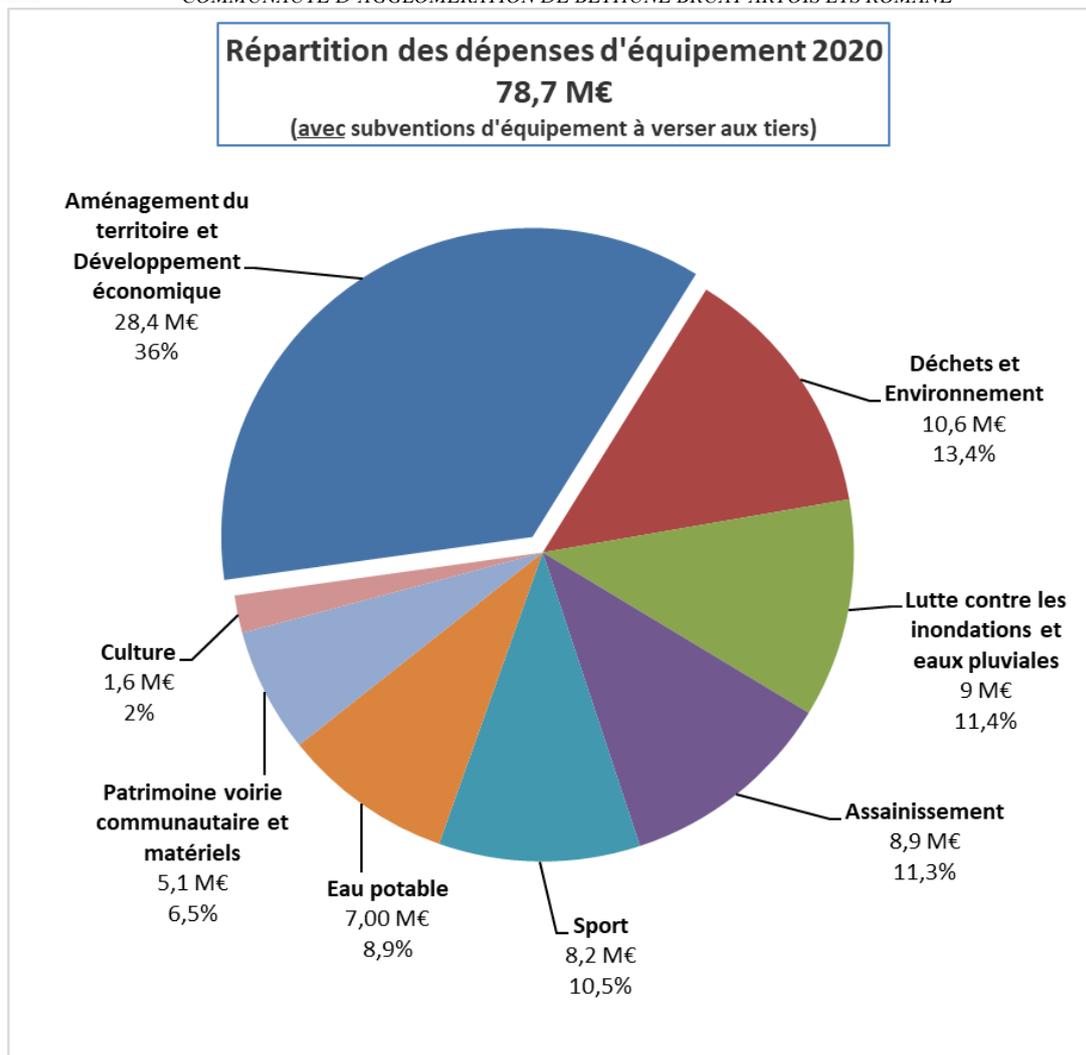
L'essentiel des projets fait l'objet d'une autorisation de programme ou d'un engagement pluriannuel. Ainsi, seul le crédit de paiement 2020 est inscrit au budget primitif. Certains programmes ont par ailleurs fait l'objet de restes à réaliser 2019 qui seront intégrés dans le cadre du budget supplémentaire 2020. Les crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice en cours sont estimés et seront ajustés lors de la prochaine révision des ACP.

Ces investissements peuvent être financés à la fois par des dotations (fctva essentiellement), des subventions des partenaires (Europe, Etat, Région, Département, Adème, Fde, Agence de l'Eau...), des subventions liées à la délégation d'aide à la pierre mais également par l'autofinancement et l'emprunt. La prévision d'emprunt fera l'objet d'une correction avec la reprise au budget supplémentaire des résultats 2019. A ce stade, le besoin de financement à couvrir par l'emprunt serait de l'ordre de 15 M€.

Ci-dessous, la répartition tous budgets confondus des dépenses d'équipement 2020 (chapitre 20-21-23) et des aménagements de zones, hors subventions d'équipement versées. Il s'agit des investissements propres de la communauté.



L'enveloppe des subventions (ou avances) d'équipement versées aux communes et aux tiers est prévue à hauteur de **17 M€** (dont 0,600 d'avances remboursables). La répartition des dépenses d'équipement totales est donc la suivante :



Le détail des principales dépenses d'investissement est le suivant :

Aménagement du Territoire et Développement Economique : 28,4 M€

Aménagement du territoire :

- **Etudes et Travaux 6 M€ :**
 - Pôles gares : 3,4 M€ (subventionnés)
 - Aménagement fluvial et fluvestre Tr2 : 0,1 M€ (subventionnés)
 - Travaux schéma électromobilité : 0,5 M€ (subventionnés)
 - Aires d'accueil gens du voyage : 0,8 M€
 - Cité des électriciens : 0,8 M€
 - Travaux de préservation Fosse 1 : 0,4 M€
- **Enveloppe pour droit de préemption foncier : 0,5 M€**
- **PLU et SCOT : 0,4 M€**
- **Subventions d'équipement : 15,5 M€**
 - Habitat : 10,8 M€ (7,5 M€ en recettes)
 - Communes Anru : 0,9 M€
 - Fonds de concours communes hors Anru : 3,0 M€
 - Fonds de concours communes ex-ccne : 0,1 M€
 - Fonds de concours – Politique Ville : 0,5 M€
 - Fibre optique milieu rural : 0,2 M€

Développement économique :

Etude, foncier, fouilles et travaux : 2,7 M€ (budget annexe)

– Zone de La Clarence Divion	: 0,9 M€
– Zone de Ruitz	: 0,7 M€
– Zone de Mazinghem	: 0,2 M€
– Porte Nord Bruay-La-Buissière	: 0,2 M€
– Zone Logisterra26	: 0,2 M€
– Parc Futura Beuvry	: 0,1 M€
– Zone de Lapugny	: 0,1 M€
– Zone du Mont de Cocagne Isbergues	: 0,1 M€

Par ailleurs, une enveloppe relative aux acquisitions foncières (0,6 M€) est prévue pour acter la cession à la communauté des parcelles aménagées dans le cadre du transfert des zones communales (loi Notre).

Aides versées au développement d'entreprises : 1,2 M€ (subvention 0,6 M€, avance 0,6 M€)

Bâtiments à vocation économique : 2,0 M€ (budget annexe)

– Pôle de coopération économique Ecoquartier des Alouettes	: 1,0 M€
– Equipements CRITTM2A	: 0,6 M€
– Rénovation pépinières et autres	: 0,4 M€

Déchets et environnement : 10,6 M€

– Acquisition et équipements des camions	: 2,618 M€
– Conteneurs, bennes, point apport volontaire et matériels	: 1,900 M€
– Travaux déchetterie Houdain	: 1,500 M€
– Aménagements déchetteries existantes	: 1,386 M€
– Aménagement décharge de Lambres	: 0,500 M€
– Etudes	: 0,150 M€
– Travaux trame verte – trame bleue :	
Entre les 2 vallées (Bruay Calonne Divion Marles)	: 0,710 M€
Vallée Carreau (Auchel Lozinghem Marles)	: 0,565 M€
Autres aménagements de terrains	: 0,386 M€
Foncier	: 0,400 M€
Ces travaux pourraient faire l'objet de subventions.	
- Subvention d'équipement plan climat	: 0,400 M€

Lutte contre les inondations et eaux pluviales : 9 M€

En matière de lutte contre les inondations : 6 M€ (études, foncier, travaux) subventionnés dans le cadre du PAPI LYS :

– La Lawe (La Comté, Ourton, Gosnay, Rebreuve, Gauchin)	: 1,927 M€
– Plans de Restauration Ecologiques	: 0,715 M€
– Le passage busé du Grand Nocq	: 0,431 M€
– La retenue collinaire de Norrent-Fontes	: 0,344 M€
– La station de relèvement de Beuvry (loisne)	: 0,300 M€
– Courant de Drouvin à Verquin	: 0,223 M€
– Retenues collinaires Gauchin	: 0,220 M€
– Zec Bellerive	: 0,180 M€
– Le Surgeon à Vermelles	: 0,120 M€
– Zec Saint Hilaire Cottés	: 0,110 M€
– Bassin ravin fonds d'Ames	: 0,065 M€

– Zec Estrée Blanche	: 0,060 M€
– Zec Coqueline	: 0,033 M€
– La Biette, le vannage d'Hulluch et la Lawe rive droite	: 0,500 M€
– Etudes	: 0,370 M€
– Aménagements divers	: 0,346 M€
– Matériels et équipements	: 0,192 M€

En matière d'eaux pluviales : 3 M€ (études, foncier et travaux) subventionnés par l'Agence de l'Eau dans le cadre d'une programmation pluriannuelle :

Les principales réalisations porteront sur :

Etudes et zonage	: 0,110 M€
Travaux de réhabilitations ou de créations de bassins	: 2,890 M€ dont
➤ Bruay-la-Buissière : secteur Wery – création d'un bassin de gestion des eaux de pluie d'un volume de 10 220 m3,	
➤ Douvrin : rues du Château d'eau et Cuvillier - déconnexion des eaux de pluie du réseau unitaire,	
➤ Auchy-les-Mines : Centre Bourg – déconnexion des eaux de pluie des réseaux unitaires	
➤ Annequin : rue Salengro et de l'église – déconnexion des eaux de pluie des réseaux unitaires	
➤ Haisnes-les-La-Bassée : rue des Peupliers – déconnexion des eaux de pluie des réseaux unitaires	

Assainissement collectif : 8,9 M€ (budget annexe)

Des études et travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau sont prévus pour **7,6 M€** auxquels s'ajoute une enveloppe pour les acquisitions foncières (**0,070 M€**) et le renouvellement d'équipements (**1,230 M€**). Les principales dépenses 2020 (travaux) sont les suivantes :

- Travaux sur les Stations d'épuration et bassins d'orage pour **0,450 M€**,
- Amélioration et extension des réseaux pour un montant total de **6,1 M€** dont notamment :
 - **les extensions des réseaux** sur les communes de de Lorgies (réseau de transfert vers la STEP de Richebourg et rue du Beau Rietz), Calonne-Ricouart (Rues de Béthune et Occre), Estrée-Blanche (réseau de transfert, rue de Longhem et Chaussée-Brunehaut),
 - **les réhabilitations des réseaux** sur les communes de Auchel (rue de Turkève et du 11 novembre), Haisnes-les-la-Bassée (rue des Peupliers), Béthune (rue de Vaudricourt), Divion (rue Seillier),
- Etudes pour **0,632 M€**
- Branchements pour **0,350 M€**

Sport : 8,2 M€

– Centre Régional d'Arts Martiaux	: 5,000 M€ (subventionnés)
– Etudes et réhabilitation piscines	: 1,080 M€ (subventionnés)
– Aménagements des sites et matériels loisinord	: 0,810 M€
– Piscine de Bruay	: 0,535 M€
– Matériels et équipements sportifs	: 0,514 M€
– Salle des sports de Lillers	: 0,268 M€ (subventionnés)

Eau potable : 7 M€

Les travaux en cours au 31 décembre 2019 seront repris à travers les restes à réaliser de chaque structure. Ils seront réintégrés dans le budget communautaire en 2020.

Dans l'attente de la définition d'une programmation pluriannuelle d'investissement, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 7 M€ de dépenses d'équipement se décomposant de la façon suivante :

- Etudes = **0,5 M€**
- Matériels, équipements, branchements = **1,5 M€**
- Travaux réseaux, pompage, réservoir... = **5 M€**

Patrimoine, voirie et matériels : 5,1 M€

- Etudes et aménagements des bâtiments et abords (*bornes, alarmes, chaudières, signalétique, optimisation énergétique, aménagements intérieurs, accessibilité, parkings...*) : 1,8 M€
- Requalification des voiries : 0,971 M€
- Optimisation éclairage public des zones : 0,400 M€ (subventionnés)
- Refuge-fourrière : 0,340 M€
- Matériels informatiques, logiciels, licences, mobilier, matériels divers : 1,380 M€

Culture : 1,6 M€

- Préservation chartreuse de Gosnay : 1,100 M€ (subventionnés)
- Etudes Conservatoire communautaire : 0,100 M€
- Matériels et équipements culturels, études : 0,400 M€

II) POINT SUR LA DETTE AU 1^{er} janvier 2020 :

A) Consolidation de la dette au 1^{er} janvier 2020 :

La dette communautaire regroupe les emprunts mais également les avances de l'Agence de l'Eau et les portages financiers d'investissement par différents organismes (Etablissement Public Foncier et Smtag).

La dette relative à la compétence Eau potable est intégrée pour **31,67 M€** (à confirmer au 31 décembre 2019) et comprend 54 prêts bancaires et 18 avances remboursables de l'Agence de l'Eau ce qui porte le total à **146 prêts bancaires** et **160 avances remboursables**.

Le taux moyen constaté pratiqué par les prêteurs bancaires est de l'ordre de **2,46 %** (2,29 % hors Eau potable) en baisse ces dernières années. Actuellement, le taux moyen constaté pour les emprunts à taux variable (hors taux sur livret) est de **+0,22 %** (10 emprunts ont un taux égal à 0 %).

La répartition entre les différents budgets du capital restant dû est la suivante :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2020
Budget principal	43,70
Budgets annexes M14 (hors assainissement)	52,42
Budget annexes M49 assainissement collectif	49,60
Budget annexes M49 eau potable	31,67
	177,39

La dette est en léger recul de **-1,7 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2019** (hors cautions, régularisations comptables et Eau potable).

En 2019, hors Eau potable, le capital de la dette a été remboursé à hauteur de **12,448 M€** pour les emprunts, de **0,905 M€** pour les avances et de **1,198 M€** pour les portages financiers.

Trois emprunts ont été mobilisés :

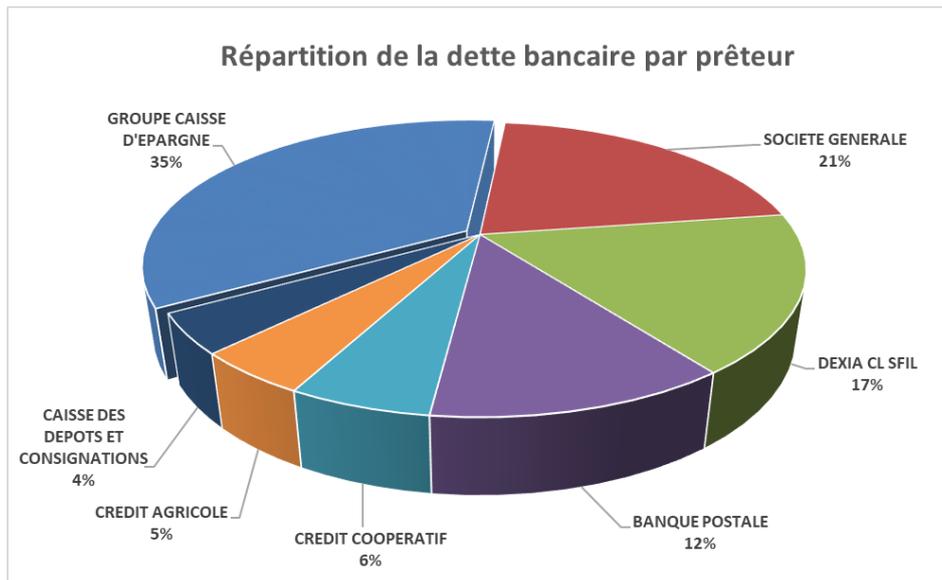
- **Crédit Coopératif, 4 M€**, taux fixe de 1,49 %, durée 20 ans,
- **Société Générale, 4 M€**, taux variable euribor 3 mois + 0,40 %, durée 20 ans,
- **Crédit Coopératif, 5 M€**, taux fixe de 0,83 %, durée 20 ans

Par ailleurs, deux nouveaux contrats sont en cours de signature :

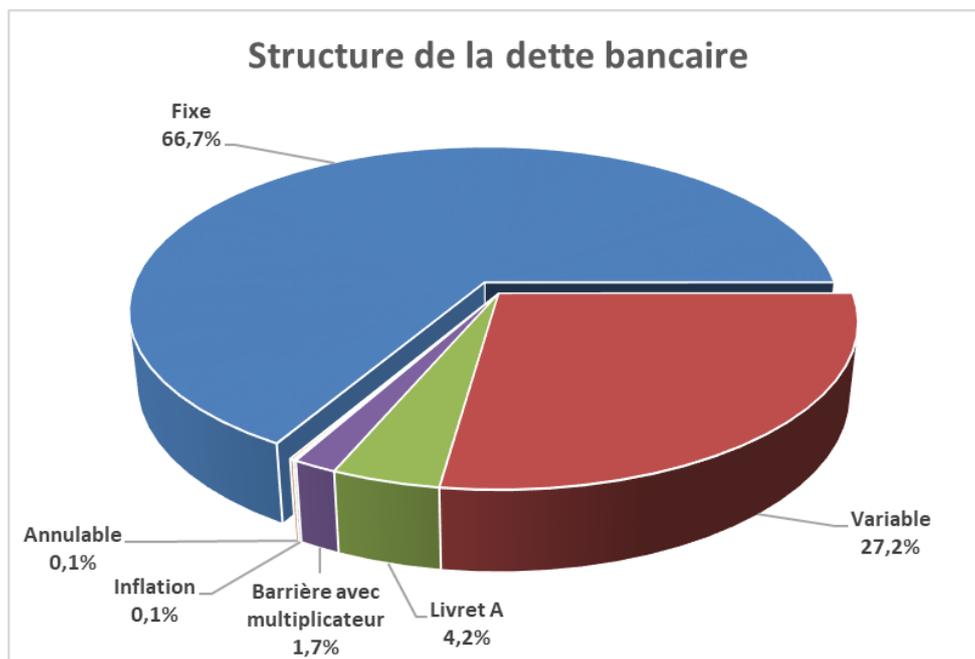
- **Banque Postale, 10 M€**, taux fixe de 0,83 %, durée 20 ans,
- **Crédit Agricole, 5 M€**, taux variable euribor 3 mois + 0,37 %, durée 20 ans

Des avances de l'Agence de l'Eau ont été encaissées à hauteur de **0,900 M€**.

Le premier prêteur est le Groupe Caisse d'Epargne avec **35 %** de la dette devant la Société Générale (Eau potable incluse).



La part de dette bancaire en **taux fixe** est de **67 %** (61 % hors Eau potable). A noter que les contrats à taux variable disposent d'une clause de basculement en taux fixe, à chaque échéance et sans frais.



L'exposition aux risques selon la charte Gissler est la suivante :

Un seul emprunt, à échéance 2023, est classé à risques (E1). Il est basé sur un **taux fixe à 4,09 % qui serait dégradé si l'euribor 12 mois devenait supérieur à 5,50 %**. A mi-novembre 2019, l'euribor 12 mois est de - **0,255 %**. Le risque apparaît particulièrement éloigné et ne nécessite pas de sécuriser cet encours.

Deux autres emprunts attachés à la compétence Eau potable présentent un risque faible :

- Un prêt basé sur l'évolution de l'inflation (2A) à échéance juillet 2022,
- Un prêt dit annulable (1C) où le prêteur peut remettre en cause le taux fixe de 3,67 % jusqu'à l'échéance de juillet 2035.

B) LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

La capacité de désendettement (indicateur de solvabilité) représente la capacité à rembourser la dette si on y consacre l'intégralité de l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles). Il s'exprime en nombre d'années et un premier seuil d'alerte est couramment fixé à 12 ans pour le budget principal. Cet indicateur devra être repris dans le contractualisation portant sur l'évolution de nos finances avec l'Etat.

La capacité de désendettement consolidée (tous budgets-actif circulant des zones retraité) est de **7,9 années**.

Budget principal :

Compte tenu du capital restant dû de **43,7 M€** et d'une épargne brute prévisionnelle de **10 M€**, la capacité de désendettement est de **4,4 années en 2020 (3,7 années au Bp 2019)**. Elle se dégrade du fait de la baisse attendue de l'épargne brute. La moyenne des Communautés d'agglomération est de 4,8 années en 2018. Par ailleurs, notre dette par habitant est de 155 €/hab contre 340 €/hab pour la moyenne des Communautés d'agglomération (*Observatoires des Finances et de la Gestion publique Locale 2018 - Finances des Collectivités Locales 2019 – compte de gestion 2018*). La durée résiduelle de la dette est de 13 années.

Budget annexe assainissement collectif :

Compte tenu du capital restant dû de **49,6 M€** et d'une épargne brute prévisionnelle de **4,5 M€**, la capacité de désendettement est de **11 années en 2020 (9,3 années au Bp 2019)** et se dégrade car l'épargne brute diminue plus rapidement que la dette. La durée résiduelle de la dette est de 15 années.

Budget annexe eau potable :

Compte tenu du capital restant dû de **31,7 M€** et d'une épargne brute prévisionnelle de **3,2 M€**, la capacité de désendettement est de **9,3 années en 2020**. La durée résiduelle de la dette est de 17 années et 8 mois.

III) CONSOLIDATION DES PREVISIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Budget principal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	2020	2020	2020	2020
Principal (m14)	184 811 250	184 811 250	68 283 200	68 283 200
Opérations réelles	171 316 830	181 328 250	62 300 200	52 288 780
Opérations d'ordre	13 494 420	3 483 000	5 983 000	15 994 420
Assainissement Collectif (m49)	21 120 000	21 120 000	15 344 650	15 344 650
Opérations réelles	15 447 230	19 986 000	13 710 650	9 471 880
Opérations d'ordre	5 672 770	1 134 000	1 634 000	5 872 770
Assainissement Non Collectif (m49)	565 800	565 800	2 000	13 000
Opérations réelles	552 800	565 800	2 000	
Opérations d'ordre	13 000	-	-	13 000
Eau potable (m49)	16 174 940	16 174 940	10 448 860	10 448 860
Opérations réelles	12 294 260	15 513 580	8 787 500	5 568 180
Opérations d'ordre	3 880 680	661 360	1 661 360	4 880 680
Zones (m14)	50 717 000	50 717 000	49 886 000	49 886 000
Opérations réelles	3 668 600	1 621 000	1 350 000	3 397 600
Opérations d'ordre	47 048 400	49 096 000	48 536 000	46 488 400
Bâtiments (m14)	4 939 705	4 939 705	5 359 620	5 359 620
Opérations réelles	1 619 750	4 219 705	4 139 620	2 239 665
Opérations d'ordre	3 319 955	720 000	1 220 000	3 119 955
Secteur gare Bruay (m14)	20 406 000	20 406 000	20 283 000	20 283 000
Opérations réelles	2 681 000	658 000	535 000	2 558 000
Opérations d'ordre	17 725 000	19 748 000	19 748 000	17 725 000
Fouilles archéologiques (m4)	405 500	405 500	-	-
Opérations réelles	405 500	405 500	-	-
Opérations d'ordre	-	-	-	-
Ventre électricité (m4)	25 000	25 000	-	-
Opérations réelles	25 000	25 000	-	-
Opérations d'ordre	-	-	-	-
Loisinord (m14)	2 102 700	2 102 700	995 100	995 100
Opérations réelles	1 796 200	2 035 700	878 100	638 600
Opérations d'ordre	306 500	67 000	117 000	356 500
Zone Fauquethun (M14)	935 850	935 850	924 850	924 850
Opérations réelles	6 000	108 500	103 500	-
Opérations d'ordre	929 850	827 350	821 350	924 850
Bat. Cial Amettes (M14)	26 000	26 000	14 100	14 100
Opérations réelles	11 900	26 000	14 100	-
Opérations d'ordre	14 100	-	-	14 100
Quai fluvial Guarbecque (M4)	68 000	68 000	6 400	6 400
Opérations réelles	61 600	68 000	6 400	-
Opérations d'ordre	6 400	-	-	6 400
Zone La Haye (M14)	1 897 815	1 897 815	1 872 900	1 872 900
Opérations réelles	12 215	122 715	110 500	-
Opérations d'ordre	1 885 600	1 775 100	1 762 400	1 872 900
Zone Plantin (M14)	374 370	374 370	374 370	374 370
Opérations réelles	-	-	-	-
Opérations d'ordre	374 370	374 370	374 370	374 370
Consolidation totale bp 2020	304 569 930	304 569 930	173 795 050	173 806 050
Opérations réelles	209 898 885	226 683 750	91 937 570	76 162 705
Opérations d'ordre	94 671 045	77 886 180	81 857 480	97 643 345